

Médecin pédiatre (0.1etp) pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le Département de la Dordogne recrute par voie de mutation, de détachement, d'inscription sur liste d'aptitude ou par voie contractuelle un médecin pédiatre (0.1etp) pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Publié le 21 avril 2022

 **Fiche_de_poste_de_medecin_pediatre.pdf**
(.pdf, 653,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

✓ **POSTULER EN LIGNE**
([HTTPS://FORMULAIRES.DEMARCHES.DORDOGNE.FR/D-EMPLOI-AU-CONSEIL-DEPARTEMENTAL/?ORIGIN=CD24&TITLE=MEDECIN PEDIATRE \(0.1ETP DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAP](https://formulaires.demarches.dordogne.fr/d-emploi-au-conseil-departemental/?origin=CD24&title=MEDECIN%20PEDIATRE%20(0.1ETP%20DEPARTEMENTALE%20DES%20PERSONNES%20HANDICAP)

Activités principales

- › Membre de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH définie dans la loi Handicap du 11 février 2005, sous la responsabilité hiérarchique du chef de service, le médecin pédiatre MDPH participe à l'évaluation des demandes et des droits des enfants et/ou adolescents en situation de handicap.
- › Il assure le lien avec les services médicaux et hospitaliers et les partenaires du champ médico-social et social.
- › Il participe aux instances liées à l'évaluation et à la décision.

Compétences

- › Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine spécialisé en pédiatrie.
- › Voir de préférence une expérience avérée dans le domaine du handicap.
- › Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention.
- › Connaître les dispositifs en faveur des personnes handicapées.
- › Connaître le guide-barème et le GEVA (guide d'évaluation).
- › Connaître les acteurs institutionnels de son domaine d'activité.
- › Savoir utiliser le logiciel spécifique de la MDPH (IODAS).

Qualités requises

- › Savoir travailler en équipe.
- › Etre garant du respect du secret médical.

Temps de travail : 0,10 ETP

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/offres-demploi/medecin-pediatre-01etp-pour-la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-22332024?>

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae complet et numéro d'offre) devront être envoyés, le plus rapidement possible, à cd24.drh.sdcf.oe@dordogne.fr ou l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne
Hôtel du Département – Direction des Ressources Humaines
CS 11200
2 Rue Paul Louis Courier
24019 PERIGUEUX CEDEX

Contact administratif

DRH

Courriel : cd24.drh.sdcf.oe@dordogne.fr

Contact technique

MDPH

Courriel : v.gaillard@dordogne.fr